

RÉDUCTIONS DE DÉPENSES

Définition et exemples pratiques

Définition

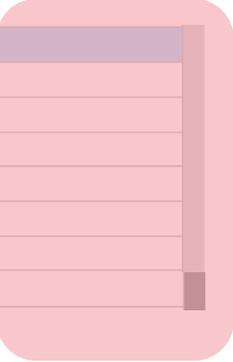
Frais budgétisés qui n'ont pas été engendrés en raison de la pandémie COVID-19 entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020, p. ex. parce que la prestation n'a pas été fournie. En font partie également les frais budgétisés qui, en raison de la pandémie COVID-19, ne **seront** pas engendrés en 2020. Un tel dommage doit être déclaré dans les remarques en tant que «dommage futur attendu».

Exemples pratiques

- L'organisation a dû annuler un ou plusieurs **événements** (p. ex. compétition, championnat, fête gymnique, coupe, soirée gymnique, assemblée générale, fête d'été, excursion, soirée de jeux de cartes, match au loto, rencontre des membres honoraires, journée des sponsors, etc.). Lorsqu'il existe des comptes annuels séparés (années précédentes) et un budget (2020) pour un tel événement, les coûts peuvent être regroupés. Par ailleurs, les documents mentionnés doivent être téléchargés dans la ligne y relative.
Sont considérés comme possibles réductions de dépenses d'un événement, les dépenses liées à la cantine et au bar (nourriture, boissons, etc.), les T-shirts pour les bénévoles, la location de la tente et autre infrastructure, l'impression des livrets de fête/affiches/flyer, le matériel de construction, les cadeaux pour les moniteurs, etc.
- Les entraînements n'ayant pas eu lieu en raison de la pandémie COVID-19, l'organisation n'a pas versé **d'indemnité** aux moniteurs/entraîneurs. Ces réductions de dépenses sont également à déclarer.
- Toutes les compétitions en 2020 ayant été annulées en raison de la pandémie COVID-19, l'organisation n'a pas dû payer de **finances de départ/taxes de participation/cartes de fête**.
- Par solidarité, les fonctionnaires de l'organisation ont renoncé aux **frais et indemnités journalières**.
- L'organisation n'ayant pas pu organiser un **cours**, l'honoraire prévu pour le conférencier n'a pas dû être payé. Par ailleurs, il n'y a pas eu de loyer pour le local ni de frais de repas pour les participants au cours.
- L'**apéro de fin de saison** pour les membres de l'organisation et les sponsors n'a pas eu lieu, étant donné que la distance requise (1.5 m) n'a pas pu être respecté.

Ces exemples pratiques sont saisis comme suit dans le formulaire de demande en ligne:

Beschreibung	Praxisbeispiele und Zusatz-Infos	Betrag CHF	Bemerkung	Anzahl / Upload Belege
MINDERAUSGABEN				
Absage Kantonale Meisterschaften Vereinsturnen		16'000.00	Budgetierte Ausgaben / Erfahrungszahlen der vergangenen Jahre. Details in Beilage	
evtl. Minderausgaben "Turnerchränzli" im Nov '20		12'000.00	Noch zu erw. Schaden / Erfahrungszahlen der vergangenen Jahre. Details in Beilage	
Nicht ausbezahlte Leiterentschädigungen		5'000.00	Da keine Trainings stattgefunden haben, wurden keine Leiterentschädigung ausbeza	
Startgelder/Festkarten		12'000.00	Da keine Wettkämpfe stattgefunden haben, mussten keine Festkarten bezahlt werde	
Kursausgaben		400.00	Kurs abgesagt = keine Kosten angefallen (Honorar Referent, Miete Lokal, Verpflegun	
Mindererausgaben Saisonabschlussapéro		2'000.00	Ausgaben sind wegen Absage nicht angefallen (Verpflegung, Miete Lokal)	
Total Minderausgaben CHF		47'400.00		



Pour les réductions de dépenses, aucune pièce justificative ne doit être téléchargée.